



# *Saint-Charles-de-Bourget*

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N°425.24**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

Lors d'une séance du conseil tenue le 3 juin 2024, le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté le règlement n°425.24 ayant pour objet de modifier le règlement n°320.13 concernant la protection, l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc municipal.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Municipalité sis au 357, 2<sup>e</sup> Rang, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à midi ou sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcharlesdebourget.ca>

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin deux-mille-vingt-quatre.

Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 16 h le 4 juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin deux-mille-vingt-quatre.

Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière